

1/2 finale FDJ sabre
31 MARS
2019



Palais des Sports
Ghani Yalouz
Besançon



Lieu : Palais des Sports Ghani Yalouz de Besançon

42 avenue Léo Lagrange 25000 BESANCON

Siège social

8 rue du lycée
25000 BESANCON

Salle d'armes

Collège Victor-Hugo
rue Girod de Chantrans
E.S.P.E
57 avenue de Montjoux

Siret : 44053440200019
RNA : W251003745



Plus d'information sur le site du club :

[Se rendre au Palais des Sports Ghani Yalouz](#)



bucescrime@gmail.com
www.bucescrime.fr



Siège social

8 rue du lycée
25000 BESANCON

Salle d'armes

Collège Victor-Hugo
rue Girod de Chantrans
E.S.P.E
57 avenue de Montjoux

Siret : 44053440200019

RNA : W251003745

Horaires :

Homme		
Appel	Scratch	Début
8h00	8h30	9h00
Dame		
9h00	9h30	10h00

En ligne sur le site de la Fédération Française d'Escrime avant le mercredi 27 mars 23h59.
Le droit d'engagement est fixé à 13€.

Gagnez du temps, [engagez-vous en ligne sur le site du club](#) ou présentez-vous à l'engagement dès le samedi de 18h à 20h au Palais des Sports

Selon le règlement fédéral :

« En cas d'absence de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur. ».

Arbitrage :

Selon le règlement fédéral :

« À partir de 4 tireurs d'un même club dans une même arme parmi les 3, engagés dans la même journée, les clubs doivent obligatoirement fournir, au début de l'épreuve un arbitre diplômé de niveau régional minimum.

En l'absence d'arbitre, l'ensemble des tireurs engagés ne pourra pas participer à l'épreuve.

Si l'arbitre est différent de l'arbitre engagé en ligne et que son niveau n'est pas compatible, il sera autorisé à arbitrer avec un arbitre qualifié (niveau National) dans le cadre d'une formation. Dans ce cas, le club fautif devra payer à l'organisateur, une amende d'un montant égal aux tireurs engagés plus l'indemnité de l'arbitre hors règlement sur un ou deux jours (suivant le cas).

L'arbitre sera ou non licencié dans le club ».

Formule :

Selon le règlement fédéral :

« Classement initial des tireurs pour la constitution des poules : suivant le classement national actualisé avant l'épreuve.

1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé, matchs en 5 touches, 3 minutes.

Tableau d'élimination directe, matchs en 10 touches, 2 manches de 3 minutes au fleuret et à l'épée, en 15 touches au sabre avec 1 mn de pause à 8 touches.



Comité départemental
d'escrime du Doubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME





Siège social

8 rue du lycée
25000 BESANCON

Salle d'armes

Collège Victor-Hugo
rue Girod de Chantrons
E.S.P.E
57 avenue de Montjoux

Siret : 44053440200019
RNA : W251003745

Tenue et matériel :

Conforme au cahier des charges de la Fédération Française d'Escrime.



Un stand de notre partenaire Planète escrime sera présent tout au long de la compétition.

Règle de courtoisie :

« La FFE rappelle qu'à compter du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur :

- N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre ».

Restauration :

Une buvette fonctionnera pendant toute la durée de l'événement.

Hébergement :

Réservez chez notre partenaire :



Ibis la City (navette possible) :

1 Avenue Louise Michel 25000 BESANCON - 03 81 85 11 70
Mail : H3297@accor.com

Autres hôtels possibles :

Ibis budget :

Centre gare : 5 Avenue du Marechal Foch 25000 BESANCON - 0 892 68 11 86 (navette possible)

Châteaufarine : 6 rue Louis Aragon 25000 BESANCON - 0 892 68 32 72

Campanile :

Châteaufarine : 4 rue Louis Aragon 25000 BESANCON - 03 81 41 13 41

Ecole Valentin : 1, rue de chatillon espace valentin 25480 ECOLE VALENTIN - 03 81 53 52 22





Siège social

8 rue du lycée
25000 BESANCON

Salle d'armes

Collège Victor-Hugo
rue Girod de Chantrons
E.S.P.E
57 avenue de Montjoux

Siret : 44053440200019
RNA : W251003745

Navette :

**Attention, les navettes du club n'assureront que les départs et les arrivées à la gare Besançon Viotte !
Seuls les hôtels Ibis la City et Ibis budget centre gare seront également desservis par les navettes.**

Réservez votre navette avant le vendredi 29 mars 00h00 sur le site du club :

[Réservation navette](#)

Résultats :

Les résultats seront disponibles en direct sur :

Cliquez sur le logo

Le site du club



La page Facebook du club



Sur le site d'engarde-service



Renseignements :

Web : www.bucescrime.fr

Mail : bucescrime@gmail.com

Téléphone : Lucas SCHAUSS 06 50 46 56 80

Vente de produits régionaux :

Pensez à réserver vos produits (jambon, comté, ...) sur le site du club **avant le 20 mars** et repartez avec le dimanche.

[Espace de réservation des produits régionaux](#)